

COMMUNE DE CARPINETO (HC)
SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA
Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 24 et 30 septembre 2026

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Jean-Mathieu NICOLAI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mme Charlotte ALITTI, dt à BASTIA (20200), Toga, La Grande Fourche, née à CARPINETO (20229) le 18/01/1929, vve de Mr Simon LOTTI.

DESIGNATION DES BIENS :

COMMUNE DE CARPINETO (HAUTE-CORSE) :

Diverses parcelles de terre figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	124	AJOLELLE	00 ha 25 a 48 ca
A	125	AJOLELLE	00 ha 03 a 20 ca
A	148	ISOLA	00 ha 04 a 39 ca
A	149	ISOLA	00 ha 01 a 26 ca
A	150	ISOLA	00 ha 10 a 58 ca
A	151	ISOLA	00 ha 08 a 28 ca
A	152	ISOLA	00 ha 05 a 19 ca
A	247	OLMO	00 ha 04 a 50 ca
C	243	PIANO	00 ha 01 a 64 ca
C	244	PIANO	00 ha 10 a 06 ca
C	525 Ex 245	PIANO	00 ha 28 a 11 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Jean-Mathieu NICOLAI